

SOFTIMAT S.A.

Siège social: Chaussée de Louvain 435 – 1380 Lasne  
BCE (Nivelles) 0421.846.862 – T.V.A. BE0421.846.862

Les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se réunira le mardi 28 mai 2019 à 16h30, au siège social, chaussée de Louvain 435 à 1380 Lasne.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE****ORDRE DU JOUR**

1. Rapport de gestion et rapport du commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2018
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 et affectation du résultat. Il est proposé d'approuver les comptes annuels, ainsi que l'affectation du résultat de l'exercice 2018.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice 2018. Il est proposé de donner décharge aux administrateurs et au commissaire en fonction durant l'exercice 2018 pour les opérations de cet exercice.
4. Divers

Formalités à remplir pour être admis à l'assemblée générale :a) Date d'enregistrement

Conformément à l'article 536 §2 du Code des Sociétés, le droit de participer à l'assemblée générale et d'y exercer le droit de vote est subordonné à l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire le mardi 14 mai 2019, à vingt-quatre heures (heure belge) – « date d'enregistrement » -, soit par leur inscription sur le registre des actions nominatives, soit par leur inscription dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, pour les actions dématérialisées, sans qu'il soit tenu compte du nombre d'actions détenues par l'actionnaire au jour de l'assemblée générale. Seules les personnes qui sont actionnaires à la date d'enregistrement auront le droit de participer et de voter à l'assemblée générale.

b) Notification de la volonté de participer à l'assemblée générale

Les détenteurs d'actions dématérialisées qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'assemblée doivent demander à leur banque ou organisme financier de délivrer une attestation certifiant le nombre d'actions détenues à la date d'enregistrement et pour lequel ils ont déclaré vouloir participer à l'assemblée. Cette attestation doit parvenir à la société, soit par e-mail à l'adresse [info@softimat.com](mailto:info@softimat.com), soit par courrier adressé à Softimat s.a., Chaussée de Louvain 435 à 1380 Lasne, au plus tard le mercredi 22 mai 2019.

Les détenteurs d'actions nominatives, inscrits dans le registre des actions nominatives à la date d'enregistrement, qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'assemblée sont priés de communiquer à la société, au plus tard le mercredi 22 mai 2019, leur intention de participer à l'assemblée générale, conformément à la lettre qui leur a été envoyée.

c) Procuration

Les actionnaires qui veulent se faire représenter à l'assemblée générale doivent accomplir les formalités d'admission mentionnées ci-dessus et remplir un formulaire de procuration qui doit parvenir à la société, soit par e-mail à l'adresse [info@softimat.com](mailto:info@softimat.com), soit par courrier adressé à Softimat s.a., Chaussée de Louvain 435 à 1380 Lasne, au plus tard le mercredi 22 mai 2019. Des formulaires de procuration sont disponibles au siège de la société et sur son site internet, à l'adresse [www.softimat.com](http://www.softimat.com).

Droits des Actionnaires :a) Droit de requérir l'inscription de sujets à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décision

Dans les limites prévues dans les statuts de la société, un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3% du capital social peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'assemblée, ainsi que déposer des propositions de décision concernant des sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour. Ces demandes doivent parvenir à la société soit par e-mail à l'adresse [info@softimat.com](mailto:info@softimat.com), soit par courrier adressé à Softimat s.a., Chaussée de Louvain 435 à 1380 Lasne, pour le lundi 6 mai 2019 au plus tard. S'il est fait usage de cette possibilité, un ordre du jour complété sera publié le lundi 13 mai 2019 au plus tard.

b) Droit de poser des questions

Conformément à l'article 540 du Code des Sociétés, les actionnaires peuvent envoyer par écrit des questions au sujet des points portés à l'ordre du jour et auxquelles il sera répondu au cours de l'assemblée. Ces questions doivent parvenir à la société, soit par e-mail à l'adresse [info@softimat.com](mailto:info@softimat.com), soit par courrier adressé à Softimat s.a., Chaussée de Louvain 435 à 1380 Lasne, au plus tard le mercredi 22 mai 2019.

Le rapport annuel, les formulaires de procuration et la convocation sont disponibles sur le site internet de la société à l'adresse [www.softimat.com](http://www.softimat.com). Ces documents peuvent par ailleurs être obtenus sur demande à l'adresse [info@softimat.com](mailto:info@softimat.com) ou par téléphone au 02/352 83 86.

Les actionnaires et mandataires seront appelés à s'identifier par leur carte d'identité lors de l'accueil. La société n'envoie plus de courrier de confirmation à chaque actionnaire inscrit.

Lasne, le 29 mars 2019.

Le Conseil d'Administration